

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 543/2012 du Conseil du 25 juin 2012 mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 753/2011 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 165 du 26 juin 2012)

Page 15, au considérant 2:

au lieu de: «(2) Le 18 mai 2012, le comité institué conformément au paragraphe 30 de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies (...)»

lire: «(2) Le 18 mai 2012 et le 1^{er} juin 2012, le comité institué conformément au paragraphe 30 de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies (...)».

Rectificatif à la décision d'exécution 2012/334/PESC du Conseil du 25 juin 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 165 du 26 juin 2012)

Page 75, au considérant 2:

au lieu de: «(2) Le 18 mars 2012, le comité institué conformément au paragraphe 30 de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies (...)»

lire: «(2) Le 18 mai 2012 et le 1^{er} juin 2012, le comité institué conformément au paragraphe 30 de la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies (...)».
